

# Projection des revenus à la retraite – SAI Adnet

## Comment utiliser l'outil de projection

À partir du menu de votre portail Mon dossier en ligne, sélectionner l'option Projection.

### Étapes de fonctionnement

#### VOTRE ÂGE DE RETRAITE

Entrer l'âge de retraite auquel vous souhaitez effectuer la projection.

→ Veuillez choisir un âge entre 55 et 71 ans.

### Section – Quels sont vos revenus ?

#### VOTRE SALAIRE ADMISSIBLE

Indiquer le salaire sur lequel sera basée la projection

→ Il s'agit de votre revenu brut cotisable annuel selon votre échelle salariale et multiplié par votre pourcentage de temps de travail.

*Par exemple, si vous avez un contrat de travail basé sur un salaire annuel de 60 000 \$ et que votre horaire de travail correspond à 50 % d'une tâche à temps plein, veuillez indiquer un salaire admissible de 30 000 \$ (60 000 \$ x 50 %).*

#### VOTRE SALAIRE ANNUEL (chargé.e.s de cours uniquement)

→ Si vous êtes un.e chargé.e de cours, vous devez indiquer votre salaire brut annuel si celui-ci est demandé. Veuillez indiquer le salaire que vous feriez si vous étiez à temps plein, que vous le soyez réellement ou non.

*Par exemple, si vous avez un contrat de travail basé sur un salaire annuel de 60 000 \$ et que votre horaire de travail correspond à 50 % d'une tâche à temps plein, veuillez indiquer un salaire annuel de 60 000 \$.*

#### % VOTRE OBJECTIF DE REMPLACEMENT DE REVENU À LA RETRAITE

Indiquer le pourcentage de votre revenu brut d'emploi que vous aimeriez recevoir à titre de revenu de retraite<sup>1</sup>.

*Par exemple, si vous avez indiqué un salaire admissible de 60 000 \$ à la section précédente et que vous estimez avoir besoin de 70 % de ce revenu à la retraite (42 000 \$), indiquez 70 %.*

---

<sup>1</sup> Les balises sont habituellement entre 50 et 80 %, mais peuvent varier selon vos objectifs et besoins budgétaires. Une mise à jour de votre budget est le meilleur calcul pour définir votre besoin.

## Section – Autres sources de revenus

### VOTRE ÂGE DE DÉBUT DE VERSEMENT DE VOTRE RENTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

Indiquer un âge pour le début du versement de votre rente du RRQ.

→ Veuillez choisir un âge entre 60 et 72 ans.

### AVEZ-VOUS UNE ESTIMATION DE VOTRE RENTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

Indiquer oui ou non à cette question.

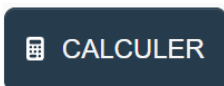
- Si vous répondez oui, avez en main un relevé de participation du RRQ à jour, estimez le montant que vous pourrez recevoir à l'âge choisi pour le début du versement et indiquez-le à la rente mensuelle du RRQ.
- Si vous répondez non, par défaut le montant maximal payable sera utilisé. Pour la plupart, le montant maximal payable sera trop élevé par rapport au montant éventuel de la rente RRQ.

À noter : L'outil de projection considère par défaut que vous recevrez la pension de sécurité de la vieillesse (PSV) à 65 ans. Éventuellement, l'outil sera modifié afin de vous permettre de choisir l'âge souhaité pour le début de versement de cette rente. La PSV peut être mise en paiement entre 65 ans et 70 ans.

### AVEZ-VOUS UNE AUTRE SOURCE DE REVENUS À LA RETRAITE?

Indiquer oui ou non à cette question

- Si vous répondez oui, deux options s'offrent à vous :
  - 1- Revenu mensuel pendant la retraite  
Si vous avez droit à une rente de retraite d'un autre employeur, vous pouvez l'indiquer.
  - 2- Solde accumulé en date d'aujourd'hui  
Indiquer le solde que vous détenez actuellement à votre épargne REER, CRI et CELI.
- Si vous répondez non, passez à l'étape suivante.



Cliquer sur le bouton « Calculer » afin d'obtenir les résultats de votre projection (Projection #1).

- Vous pouvez effectuer plusieurs fois le calcul en changeant les données des étapes précédentes. Ainsi, une Projection #2 sera disponible et ainsi de suite.

Si vous quittez le menu Projection, les données ne seront pas conservées. Toutefois, vous pouvez imprimer papier ou PDF votre calcul préféré (clic droit de votre souris).

## Résultats

L'outil vous illustre deux formes de calcul

### 1- Rente viagère

- a. Cette forme illustre une rente estimative qui pourrait vous être versée jusqu'à 95 ans en fonction de votre solde RCRUL le plus récent.

### 2- Décaissement

- a. Cette forme illustre un équivalent annuel à votre objectif de remplacement de revenu.
- b. Un graphique à bâtonnets illustre la projection de votre revenu de retraite jusqu'à 95 ans en deux formats, en dollars d'aujourd'hui et en dollars courants.
  - Chaque type de revenu est illustré par une couleur.
  - En glissant le curseur de votre souris sur un bâtonnet, le montant correspondant au type de revenu s'affichera, et ce, pour chaque couleur de revenu.
  - Le solde de votre compte est illustré par une ligne pointillée noire et en glissant le curseur de votre souris sur un point, le montant de votre solde s'affichera.
  - L'inflation est considérée dans les projections.
  - Les dollars d'aujourd'hui représentent les montants fixes (comme s'il n'y avait pas d'inflation) selon votre objectif de revenu actuel.
  - Les dollars courants représentent les montants qui seraient « réellement » payables si l'hypothèse d'inflation se matérialise.
- c. Au bas du graphique vous aurez la mention d'atteinte de votre objectif de remplacement de revenu.
  - Si l'objectif est atteint, vous avez la mention « Vous êtes en voie d'atteindre votre objectif »
  - Si l'objectif n'est pas atteint, vous avez le montant de la somme qu'il vous manque et le pourcentage de remplacement de votre salaire à économiser pour combler le manque.
- d. Vous y trouverez aussi un tableau des résultats détaillés année par année, il s'affichera en cliquant avec votre souris sur la flèche à droite.
- e. Hypothèses utilisées
  - Les pourcentages de rendement pour les fonds, de l'indexation, pour l'inflation et pour les augmentations de salaire sont affichés ainsi que les hypothèses concernant la rente de la RRQ et la PSV.

- Aux fins de la projection, nous supposons que vos cotisations et votre épargne accumulée, le cas échéant, sont investies dans l’option Cycle de vie.

### **Réviser annuellement ses objectifs de retraite :**

- Vous pouvez utiliser cet outil sans contrainte tant de vous êtes une personne participante active au Régime.
- Il est avisé de réviser annuellement la projection de revenus à la retraite pour s’assurer de la faisabilité de la retraite.
- Veuillez consulter vos relevés annuels, vos relevés de placements et demander votre relevé de participation du RRQ à Retraite Québec.
- Établir un plan d’épargne, si nécessaire, pour augmenter vos futurs revenus et le suivre vigoureusement.
- Considérer des scénarios alternatifs, si nécessaire.
  - Réviser l’âge de la retraite.
  - Modifier le niveau de revenu.
  - Reporter des rentes publiques.
  - Augmenter l’effort d’épargne à fournir :
    - Maximiser cotisation REER droits inutilisés.
    - Maximiser cotisation au CELI.

### **Services du Bureau de la retraite :**

Sur demande, vous pouvez obtenir un rendez-vous par Teams ou en présentiel avec un conseiller du Bureau de la retraite. Celui pourra vous accompagner et répondre à vos questions concernant vos projections.